

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Lundi (après-midi) 1^{er} septembre 2014

Grand Conseil

2 2014.RRGR.688 Autres affaires Arrêté du Grand Conseil concernant le plan des sessions de 2016

Proposition du Bureau

I.

Le Grand Conseil, après avoir entendu le Conseil-exécutif et sur proposition du Bureau du Grand Conseil, arrête le plan des sessions de 2016:

Session de janvier	du 18 au 28 janvier 2016
Session de mars	du 14 au 24 mars 2016
Session de juin	du 30 mai au 9 juin 2016
Session de septembre	du 5 au 15 septembre 2016
Session de novembre	du 21 novembre au 1 ^{er} décembre 2016

II.

Le mercredi soir de la première semaine et le mardi soir de la seconde semaine de session sont réservés aux séances du soir, qui durent de 17 heures à 19 heures (art. 4, al. 4 RGC). Au moment de la préparation du programme de la session, le Bureau du Grand Conseil fixe l'horaire des séances et décide s'il y a lieu de tenir des séances du soir (art. 25, al. 2 RGC).

III.

Le présent arrêté entre en vigueur dès son adoption par le Grand Conseil.

La présidente. Nous passons donc tout de suite à l'affaire n°2, Arrêté du Grand Conseil concernant le plan des sessions 2016. Y a-t-il quelqu'un qui aimerait s'exprimer sur ce plan des sessions 2016? – Ce n'est pas le cas, donc je considère ce plan comme accepté tacitement.

Approbation tacite